

# COMPTE RENDU SEANCE du 24 Avril 2023

Le 24 avril 2023, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MONTET ET BOUXAL s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane LEPRETTRE, Maire.

Nombre de membres en exercice :11

Sont présents : BOUSQUET Véronique, CARSAC Véronique, ESCALE Jean-Claude, HUDRY François, LEPRETTRE Stéphane, PECHEYRAN Didier. CASTANIE Albert CARSAC Véronique,

Absent (e)s excusé (e)s : COSTES Florent, AYROLES Sylvain, FEYT Evelyne, GUENETTE Catherine.

Date de la convocation : le 20 avril 2023

Secrétaire de séance : François Hudry

## Ordre du jour :

**1 – Demande subvention au titre des amendes de police**

**2 – Validation devis enrochement chemin**

**3 – Points divers**

## 1 / Demande subvention au titre des amendes de police

**Projet** : Aménagement "Abribus" et marquage de la voirie dans Lavitarelle

Le porche de la mairie qui sert de lieu d'attente pour les usagers de la ligne de bus Figeac – Latronquière nécessite un aménagement pour améliorer le confort d'attente. L'installation d'une baie vitrée sous le porche permet de couper le courant d'air. La mise en place d'un banc permettra aux personnes de s'asseoir.

Le service de la voirie du Département du Lot doit refaire cette année le revêtement des 2 voies départementales dans Lavitarelle. Après sa réalisation, la mairie prévoit de refaire tous les marquages au sol (rond-point, passages piéton, zone d'arrêt des bus, ligne de stop ou de balise et ligne médiane) et de revoir la signalisation verticale.

Il est possible de solliciter une subvention dans le cadre des "amendes de police" pour réaliser ces aménagements de sécurité.

Plan de financement proposé :

dépenses		Recettes	
<b>Abis bus</b>		subvention amendes de police	40% 2 870.40 €
baie vitrée	1 297.29 €	autofinancement	60% 4 305.59 €
banc	463.87 €		
<b>voirie</b>			
marquages et signalisation verticale	5 414.83 €		
<b>total HT</b>	<b>7 175.99 €</b>	<b>total HT</b>	<b>7 175.99 €</b>

### Plan de marquage prévu



Le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention et autorise M le Maire à faire toutes les démarches nécessaires.

## 2 / Enrochement d'un chemin

Le chemin allant de l'aire de repos au stade de foot de Lavitarelle présente un effondrement partiel au niveau du passage du ruisseau.

Un devis pour réaliser un enrochement à ce niveau a été demandé à l'entreprise STAP.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de la STAP pour enrochement d'un montant de 605 € HT / 726 € TTC

### 3 – Point divers

#### - **Dossiers subvention Maison Legall / salle des fête**

Concernant la maison Legall, la subvention sollicitée pour la DETR a été accordée par la préfecture.

La réponse concernant les dossiers de subventions déposés au près de la Région Occitanie devrait bientôt être connue.

#### - **Demande aménagement « bac à sable saut en longueur / école »**

Dans le cadre des activités sportives scolaires, une rencontre doit être organisée à Lavitarelle d'ici la fin de l'année scolaire. Les enseignants ont sollicité l'aménagement d'un bac à sable pour faire du saut en longueur.

Une demande de précisions sur le lieu de réalisation envisagé et les caractéristiques sera effectuée au près des enseignants de l'école pour une meilleure réflexion du conseil.

#### - **Demande d'Agri Lavitarelle pour l'implantation de silos de stockage de céréales**

Agri Lavitarelle étudie la possibilité d'implanter des silos pour stocker la récolte de céréales de ses producteurs. Une recherche de terrains susceptibles de pouvoir accueillir cette infrastructure est en cours.

Le conseil prend note de la recherche et envisage les sites éventuels mais de nombreux paramètres restent à définir .

**La séance est levée à 19h45**